

<https://ricochets.cc/Israel-les-prisons-de-la-terreur-7346.html>



Israël : les prisons de la terreur

- Les Articles -



Date de mise en ligne : mardi 27 février 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Comme jamais, les arrestations pleuvent sur hommes, femmes et même enfants : Plus de 7 200 depuis le 7 octobre majoritairement dans la bande de Gaza mais aussi en Cisjordanie.

Au 5 février, selon l'association palestinienne Addameer qui défend les droits des prisonniers politiques palestiniens, ils étaient 9000 prisonniers politiques dans les geôles israéliennes, dont 200 enfants et 70 femmes. Sous le prétexte fallacieux de sécurité pour Israël, plus de 3480 ont été placés en « détention administrative » sans inculpation ni procès. (Chiffre le plus élevé depuis 1987). C'est-à-dire que ni charges ni preuves ne sont communiquées à l'avocat. La détention administrative fixée pour une période de 6 mois est indéfiniment renouvelable.

Depuis le 7 octobre, les conditions de détention déjà déplorables se sont considérablement aggravées : surpopulation, privations de nourriture, de vêtement et de sommeil, absence d'hygiène et de soins, harcèlement des gardiens de prison, traitements inhumains et dégradants, agressions sexuelles, privation de visites, accès à aucune défense pendant les deux premières semaines de détention.

Dans cette zone de non-droit, tout devient possible pour les tortionnaires

Le recours massif à la détention administrative est illégale au regard du droit international. Israël en a toujours abusé.

Dans cette zone de non-droit, tout devient possible pour les tortionnaires : torture psychologique pour arracher des aveux sur des faits non avérés, tortures physiques, humiliations sont le lot commun des prisonniers.

Depuis le 7 octobre, plusieurs milliers de Gazaoui-es ont été arrêtés-es, pour beaucoup dans des conditions effroyables et humiliantes en violation totale du droit de la guerre, et détenu-es en Israël pour beaucoup dans des camps militaires, victimes de traitements épouvantables et de torture : menottés en permanence, attachés à des grilles, privés de sommeil, battus, torturés. Nombre de ces personnes ont disparu, les familles sont sans nouvelle. Ceux qui ont été libérés étaient méconnaissables et traumatisés ; ils ont pu décrire les traitements inhumains qu'ils ont subi.

L'État israélien viole le droit international.

Une politique d'enfermement massif et d'humiliation qui s'apparente à une punition collective

Cette politique d'enfermement massif, et d'humiliation, s'apparente à une punition collective. C'est un instrument de l'apartheid israélien visant à briser la résistance de tout un peuple.

Nous continuerons de le dénoncer et de faire pression sur notre gouvernement et nos élu-es pour que cesse cette situation et qu'ils réclament une commission d'enquête indépendante afin qu'Israël réponde de ces crimes.

L'AFPS exige la libération de tou-tes les prisonnier-es politiques palestinien-nes. Elle leur apporte tout son soutien dans leur combat pour exiger de l'État d'Israël qu'il respecte tous leurs droits individuels et collectifs.

Le Bureau National de l'AFPS,
Le 26 février 2024



Israël : les prisons de la terreur